

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE

ARRETE N°2016-336 /PR/SGP/DIP/DAIP

portant nomination de Madame Sôwadji Justeciel HOUZANME en
qualité de Secrétaire Particulière du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

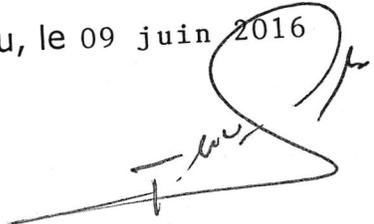
- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2015-523 du 24 septembre 2015 portant régime indemnitaire applicable aux personnels civil et militaire en service à la Présidence de la République et dans ses services rattachés ;
- Vu** les nécessités du service,

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Sôwadji Justeciel HOUZANME est nommée Secrétaire Particulière du Président de la République.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 09 juin 2016


Patrice TALON.-

AMPLIATIONS : ORIGINAL01 JORB 01 PR 01 SGP 01 SGG 01 MEF 01 CF/MEF 01 DGB/MEF 01
DGTCP/MEF 01 INTERESSEE 01